Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 17

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une brise douce et câline
Descend folâtre des grands monts,
Caressant de ses longs frissons
La source cristalline.

La cime, sous le firmament,
Arrondit sa croupe bleuâtre
Et par le sentier blanc un pâtre
Chemine lentement.

Au bas du côteau, dans la brume,
Une lampe, quand tout s'endort
Entr'ouvre sa paupière d'or
Et doucement s'allume.

Arrière le rideau tremblant
Qui tamise la blonde flamme
On voit un doux profil de femme
Se pencher par instant.

Oubliant le labeur pénible,
Le père heureux s'est approché
Sans bruit du chérubin couché
Dans son berceau paisible.

Et la lampe du vieux logis
Me fait songer à quelque étoile
Eclairant dans la nuit sans voile
Un coin du paradis.

Fernand RUFFIEUX.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Les devoirs à domicile à l'école primaire. — Sous ce titre, le *Courrier de Genève* publie les très justes réflexions suivantes :

« L'année scolaire commence et voici à nouveau nos enfants penchés sur leurs cahiers et leurs livres. Cinq heures durant, aussi immobiles que possible, ils écrivent..., puis, rentrés à la maison, leur journée d'étude n'est point terminée : une vieille coutume, qui n'est qu'une grave erreur pédagogique, les remet, plume en main, en face de leurs cahiers et les condamne à refaire, en plus mal, parce que non ou peu surveillés, parce que distraits par l'entourage, un travail plus ou moins pareil à celui qu'ils ont fait en classe. Copiant des mots, recopiant une dictée, calculant d'interminables problèmes, ils sont là de 5 à 6 heures, peut-être jusqu'au souper, suivant leurs capacités, usant leurs jeunes forces dans un inutile, disons plus, dans un nuisible effort.

Et quelles conditions de travail, surtout au cours de l'hiver qui

s'approche. Toute la famille est dans la même chambre ; les uns parlent, d'autres vont et viennent, occupés au ménage, et c'est dans un bruit et une agitation peu favorable, certes, que doivent se faire les devoirs post-scolaires. Aussi quel piètre résultat et quel gaspillage d'activité intellectuelle... et de papier !

Et puis, voyons ! N'y a-t-il pour l'enfant que l'école qui compte dans sa vie, n'y a-t-il pas pour lui d'autres occupations, d'autres nécessités sociales qui doivent prendre un peu de son temps : leçons de musique, visites à des parents, travaux divers de maison, commissions, voire même promenades et jeux ?

Il faut donc absolument que l'enfant ne soit plus astreint à des devoirs écrits à domicile. Qu'il ait des leçons à étudier, c'est parfait et c'est indispensable, pourvu encore que la mesure en soit raisonnable ; mais, de grâce, supprimons carrément, radicalement, les *tâches*. »

Nous avons si souvent entendu des plaintes à ce sujet que si, chez nous, on supprimait les devoirs à la maison, au moins les devoirs écrits, tous les parents sans exception, nous en sommes certains, applaudiraient des deux mains.

Cela nous remet en mémoire un fait qui nous avait été signalé il y a quelques années. Un brave campagnard, père d'une nombreuse famille en bas âge, avait une fillette de 12 à 13 ans, l'aînée, qui devait encore fréquenter l'école primaire de la ville à environ quart d'heure de laquelle ses parents habitaient. Pendant la bonne saison, alors que les travaux abondent dans la plaine, dès qu'elle était rentrée de l'école de l'après-midi, la fillette, après avoir pris rapidement son goûter, devait aider aux travaux du ménage et des champs jusque vers 8 ou 9 heures. Après cela, pour se reposer, il fallait faire d'interminables devoirs d'école, jusqu'à 10, quelquefois 11 heures. Chaque matin, à 4 heures, elle devait se lever pour aller aider à ramasser l'herbe destinée au bétail.

Le père de l'enfant qui nous racontait ce qui précède, nous disait : « Quand je vais réveiller ma fillette le matin, je suis obligé de la prendre hors du lit et de la tenir pendant quelques instants pour la réveiller. C'est du surmenage pour cette enfant, mais je ne puis me passer de son aide. Si au moins il n'y avait pas ces devoirs d'école, elle pourrait aller se reposer à 9 heures. »

* * *

La famille et l'école. — L'école supplée la famille, mais ne la remplace pas. C'est parce que les parents n'ont ni le temps, ni parfois le savoir technique indispensable, qu'ils confient à d'autres le soin d'instruire leurs enfants. Les maîtres, qu'ils ont dû choisir en connaissance de cause, c'est-à-dire après s'être assurés qu'ils rempliraient leur mission avec la compétence et l'autorité morale nécessaires, font, en leur lieu et place, ce qu'ils ne peuvent faire par eux-mêmes. L'obligation demeure donc, pour les parents, de suivre avec attention le travail et la conduite de leurs enfants, de contrôler l'un et l'autre, de coordonner leur influence avec celle que l'enfant subit à l'école, afin que l'éducation, autant que faire se peut, soit une dans ses principes comme dans ses méthodes.

Tout se passe-t-il toujours conformément aux règles de bon sens que nous venons d'énoncer ?

L'école a sa discipline et cette discipline a ses sanctions. L'élève paresseux doit être puni. Si la punition gêne la famille, elle en demandera la suppression. Si le maître, par condescendance, s'incline, son autorité en est énervée d'autant. S'il ne s'incline pas, il se rencontrera, assez souvent, des parents pour lui en tenir rigueur et l'accuser de mauvais vouloir. L'enfant est à l'affut de ces petits conflits. Il se sent indirectement soutenu, il ne manquera pas d'en profiter pour recommencer.

Cette observation ne vaut pas seulement pour le travail. Elle vaut aussi pour la conduite. L'élève indocile ou désobéissant, celui qui donne le mauvais exemple, doit être sévèrement repris. Naturellement, en contant ses déboires à ses parents, il leur présentera les choses sous le jour le plus favorable pour lui. Le maître, à ses yeux, a toujours tort. Il ne manque pas de parents qui, par leur langage ou leur manière d'agir, sont portés à partager le sentiment de leurs enfants et le leur laissent voir. Ils battent en brèche ainsi, par faiblesse, une autorité qui a besoin d'être aidée, pour être respectée.

A ceux qui seraient tentés de trouver un peu sévères ces réflexions, nous nous contenterons de conseiller la lecture d'un livre remarquable, qui a pour auteur un prêtre de mérite et de talent, ayant fait ses preuves en matière d'éducation. Voici une page de ce livre, intitulé l'*Autorité dans la famille et à l'Ecole* [1], où l'on retrouvera, fort bien exposées, les quelques idées que nous venons nous-même de développer très brièvement :

« Les enfants seront exposés à considérer l'éducateur comme un étranger, si les parents le traitent comme tel. Qu'une plainte de l'enfant leur soit une occasion pour discuter la manière de faire du professeur, le régime de la maison d'éducation, et cela librement et en présence de l'enfant, ils créeront et développeront peu à peu chez celui-ci une disposition méfiante et hostile qui se manifestera à tout propos par des critiques acerbes, par la défiance et la résistance, en un mot, par le mauvais esprit. Il est incontestable que les parents ont le droit d'avoir leur manière de voir en matière d'éducation et de ne pas approuver de tout point les procédés d'un professeur, les dispositions prises par l'administration d'un collège. Qu'ils prennent garde pourtant d'être injustes : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, et, à tout prendre, les présomptions doivent être contre l'enfant, peu capable de se rendre compte des raisons qui ont déterminé au choix d'un procédé et à l'adoption d'une mesure en faveur de l'éducateur qui est censé être un homme réfléchi, habitué à dominer ses caprices. Qu'ils prennent garde également d'être imprudents : en discutant à tout propos l'autorité devant leurs enfants, ceux-ci s'habitueront vite à être peu respectueux pour toute autorité, même pour celles de leur parents.

Les parents commettraient également une imprudence coupable en montrant de la complaisance pour la gaminerie et l'espièglerie dont l'enfant use facilement à l'égard de ses maîtres. Sourire des récits fantaisistes que fait l'enfant des incidents de classe, dans lesquels

[1] *L'autorité dans la famille et à l'Ecole*, par M. l'abbé Kieffer, directeur de la Villa Saint-Jean, à Fribourg. Paris, Beauchesne.

l'élève a naturellement le beau rôle, trouver spirituel et drôle le ton irrespectueux et gamin avec lequel l'enfant traite ses maîtres, supporter même que, en présence des siens, il se serve, en parlant de ses maîtres, de sobriquets et d'épithètes malhonnêtes, ce sont autant de complaisances coupables, autant de manières de montrer qu'on a partie liée avec l'enfant contre l'éducateur. C'est aussi une manière d'affaiblir l'autorité de ceux-ci, de les désarmer, et, par suite, de leur rendre impossible l'œuvre même de l'éducation qu'on leur a confiée. C'est un illogisme pratique que la plus élémentaire réflexion devrait faire éviter. »

Au reste, n'y a-t-il pas un moyen d'éviter ces inconvénients, tout en sauvegardant les droits réciproques des parents et des maîtres ? Pourquoi les uns et les autres n'essayeraient-ils pas, dans une conversation amicale et loyale, de se mettre d'accord, quand il y a lieu ? Un entretien de ce genre, hors de la présence de l'enfant, naturellement, couperait court à toute cause de malentendu et supprimerait toute discordance entre ceux qui doivent s'entendre, s'ils veulent réussir dans leur tâche commune.

Le même auteur, déjà cité, dit encore, dans le même ouvrage :

« D'une manière générale, on peut dire qu'il y a trop peu de relations établies entre la famille et l'école ; trop souvent, l'une et l'autre suivent leur œuvre presque en s'ignorant réciproquement et sans avoir le souci de ne point se contrecarrer.

Ces lacunes tournent toutes au détriment du grave problème de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, qui reste, cependant, un problème capital. » *L'Echo vaudois.*

BIBLIOGRAPHIES

Le fait de la Semaine, N° du 21 septembre, *Ce qu'un Français doit savoir des Etats-Unis.* Cette instructive étude comprend les subdivisions suivantes : Le pays, les habitants, histoire des Etats-Unis, constitution politique, richesse, travail, organisation, enseignement et éducation, la société, littérature, art et science, l'idéalisme américain. Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris ; prix : 50 cent.

* * *

Mon Guide. — Conseils et prières à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Chauffard, curé du Locle. Eberle et Rickenbach, kath. Verlagsbuchhandlung, Einsiedeln. — En vente à Fribourg, Librairie catholique. Prix : 1 fr. 30 et 1 fr. 70, suivant la reliure.

Voici un excellent petit manuel de piété. Il tient à la fois du paroissien et du traité de piété. Les conseils qui en forment la première partie sont vraiment le « guide » de la jeunesse : conseils clairs, précis, pressants aussi, sans rien pourtant de la morose rigidité qui effraye et éloigne. Qu'on lise plutôt ces titres : Amuse-toi, quand il faut : amuse-toi comme il faut ! Des avis sur la conduite à tenir dans les tentations, des recommandations sur le choix des lectures résument brièvement,